

→ BILAN CARBONE

Une méthode appliquée avec succès chez Galva Union

Imposée au travers des textes européens, la réduction des gaz à effet de serre peut aussi se révéler un facteur d'économie et de baisse des coûts pour les entreprises. La méthode Bilan carbone mise au point par l'Ademe va dans ce sens. Récit d'une mise en œuvre réussie chez Galva Union.

À fin d'aider les entreprises à s'inscrire dans la lutte pour la protection de l'environnement et la réduction des gaz à effet de serre, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a mis au point depuis quelques années un outil de calcul baptisé Bilan carbone.

S'appuyant sur une méthodologie conçue par Jean-Marc Jancovici, expert du réchauffement climatique, le Bilan carbone est un logiciel qui permet d'évaluer simplement les émissions directes ou induites par les activités industrielles ou tertiaires. Première étape indispensable pour réaliser un diagnostic, l'analyse permet de hiérarchiser les postes d'émissions de gaz en fonction de leur importance et de définir les actions de réduction prioritaires.

Le Bilan carbone prend ainsi en compte toutes les émissions engendrées directement, mais aussi indirectement à travers l'acquisition d'électricité et de vapeur, le transport des personnes et des marchandises, l'acheminement des matières premières, la livraison des produits, la construction de bâtiments, la fabrication des matières premières, le traitement des déchets et l'élimination des produits en fin de vie.

Réduire l'empreinte environnementale

C'est cette méthode qui a été mise en œuvre avec succès chez Galva Union, leader français de la galvanisation de pièces métalliques, le thermo-laquage et la fabrication de glissières de sécurité, implantée à Saint-Pourçain-

sur-Sioule dans l'Allier.

Impliqué très tôt dans la protection de l'environnement, le Groupe Galva Union a, en effet, été le premier dans son secteur professionnel à obtenir la certification ISO 14001. Avec le Bilan carbone, c'est une autre étape qui commence !

« Nous voulons aujourd'hui évaluer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées par nos sites de production afin de connaître notre empreinte environnementale globale et définir les moyens de la réduire », explique Éric Kolasinski, responsable qualité sécurité environnement (QSE).

Le groupe s'est donné jusqu'en 2010 pour effectuer le Bilan carbone de ses douze sites de production. Le premier bilan, démarré fin 2007, a concerné le site le plus important, la filiale Galva Éclair qui emploie 160 salariés et traite chaque année quelque 50 000 tonnes de produits.

Pour cela, le responsable QSE de Galva Union a, dans un premier temps, suivi le module de formation de trois jours proposé par l'Ademe. Puis, afin d'être soutenu dans l'application de la méthode et d'assurer la réussite de cette première dans le groupe, il a demandé au Cetim un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat.

Ensemble Éric Kolasinski et Éric Sénéchal, du Cetim, ont alors lancé le premier Bilan carbone du groupe. Le travail a consisté alors à rechercher dans diverses bases de données docu-

→ CLÉS

Le Bilan carbone obligatoire en 2011

Le projet de loi de transition environnementale, dit « Grenelle II », rend obligatoire le Bilan carbone pour toutes les entreprises de plus de 500 salariés. Cette disposition doit entrer en vigueur en 2011.

mentaires, les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre spécifiques au site.

La seconde étape a consisté à définir l'impact environnemental global de chacune des phases du processus industriel.

« Nous avons soigneusement passé en revue ce qui était lié aux maintenances internes, aux transports des pièces, à la logistique, à la maîtrise de l'énergie, aux opérations de revêtements et au zinc qui est déposé sur les pièces », explique Éric Kolasinski.

En Mai 2008, Galva Union dispose ainsi d'une évaluation des émissions directes ou induites par l'activité et Éric Kolasinski est satisfait des résultats obtenus.

« Le Bilan carbone fournit un bon aperçu de la situation, continue Éric Kolasinski. Il permet d'évaluer l'impact respectif de chacune des sources d'émissions de gaz à effet de serre et de se poser les bonnes questions. »

Le responsable QSE a été particulièrement intéressé par les



Cetim, Chr. Barret - Galva Union

« Contrairement à ce que nous pensions, c'est la matière première qui est la source principale des émissions de gaz à effet de serre... », s'étonne Éric Kolasinski.



Pour le zinc, matière utilisée au quotidien chez Galva Éclair, les dirigeants étudient les solutions techniques qui permettraient de réduire l'épaisseur des dépôts.

enseignements fournis par ce premier bilan.

« Contrairement à ce que nous pensions, c'est la matière première qui est la source principale des émissions de gaz à effet de serre, bien avant la consommation d'énergie et les activités liées à la logistique et aux transports », s'étonne Éric Kolasinski.

Un résultat qui s'explique par un cycle de vie du zinc particulièrement long : extraction, transformation, transport sur le lieu d'utilisation, mise en œuvre, traitement des déchets générés, etc.

Mettre en place un plan de progrès

Suite à ce premier bilan, l'entreprise a décidé de mettre en place un plan de progrès destiné à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Dans le domaine des matériels de manutention, par exemple, elle étudie des solutions alternatives aux chariots fonctionnant au gasoil.

Lorsqu'elle devra renouveler des engins de manutention, elle privilégiera des matériels de type transpalettes électriques, palans, ponts roulants, etc.

Dans le domaine de la matière

utilisée au quotidien, le zinc, Galva Éclair étudie des solutions techniques afin de réduire l'épaisseur des dépôts, sans pour autant abaisser les niveaux de performance des pièces, et en respectant les exigences normatives. Cette démarche n'est évidemment pas facile puisque la société ne connaît pas la composition chimique des pièces qu'on lui confie.

Pour autant, les dirigeants de la PMI estiment que cela ne doit pas empêcher de définir des axes de progrès. L'une des solutions résiderait selon eux dans l'utilisation d'acier moins chargé en silicium.

Grâce au Bilan carbone, Galva Éclair a aussi pris conscience de l'impact environnemental liés à la non qualité.

« Nous connaissons bien, maintenant, ce que génère, en termes de déchets et de consommation d'acide, les pièces nécessitant une reprise à l'issue du premier passage en bains de galvanisation », indique Éric Kolasinski.

Ce constat incite l'entreprise à réaliser un effort tout particulier afin de limiter le taux de retouche. La PMI envisage aussi des modifications dans le domaine des transports. La voie est déjà

ouverte puisqu'elle se fait livrer les pièces à revêtir puis les réexpédie aux clients grâce à un astucieux système de navettes de ramassage.

Un changement stratégique

Selon le responsable QSE, la démarche Bilan carbone entraîne un important changement dans la stratégie industrielle de l'entreprise.

« Dorénavant, lorsqu'on envisage un investissement, on n'ignore plus le volume potentiel des émissions de gaz à effet de serre qui seront générées », continue Éric Kolasinski.

S'agissant de la mise en œuvre de la méthodologie sur le terrain, les dirigeants sont satisfaits de la manière dont les opérations se sont déroulées.

« Laide d'Éric Sénéchal a été précieuse, insiste Éric Kolasinski. Cette formule du tutorat favorise une transmission particulièrement progressive des connaissances et une appropriation de la méthode en douceur. À l'issue du troisième Bilan carbone, je pourrai voler de mes propres ailes. » ■ MQ

→ À RETENIR

- Les gaz à effet de serre produisent le même effet sur le climat quel que soit le lieu où ils sont émis. Leur réduction aussi !
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre a un impact positif sur les charges de chauffage, de transport, etc. Cela permet de se prémunir contre les hausses futures des combustibles fossiles et une éventuelle taxation des émissions.
- Le Bilan carbone est un bon moyen d'anticiper les attentes des donneurs d'ordres qui vont, tôt ou tard, le demander.
- Certaines entreprises indexent d'ores et déjà, la part variable de la rémunération de leurs cadres dirigeants en fonction de leur performance environnementale globale.



Éric Kolasinski, responsable qualité, sécurité environnement et chez Galva Union.



contact Éric Sénéchal
Tél. : 03 44 67 36 82
sqr@cetim.fr